



Bayonne le 14 décembre 2021,

Objet : Comité Technique du 03 décembre – Avis défavorable OS.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque,

Lors du comité technique du vendredi 03 décembre, la question portée au rapport n°9 au sujet des titres restaurants a recueilli un avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

Une nouvelle instance devra être convoquée dans les temps impartis notifiés dans le règlement intérieur du comité technique.

Pour que votre information soit la plus complète possible, ce point a fait l'objet d'une présentation et d'une proposition d'évolution de la valeur faciale des titres dans le cadre du dialogue social lors d'un groupe de travail paritaire.

Présentation faite, les organisations syndicales ont fait connaître à l'administration leurs satisfactions sur les schémas proposés.

Les trois organisations syndicales ont même proposé une réduction du calendrier, à savoir un passage à 7 € au 1^{er} janvier 2022 et à 8 € au 1^{er} janvier 2023. Pour rappel la valeur faciale des titres n'a jamais fait l'objet d'une réévaluation depuis la mise en place du dispositif en 2010.

Nous sommes restés sur ces échanges.

Aussi les représentants du personnel ont été surpris, lors du groupe de travail du mois de novembre, de voir l'exécutif revenir sur les propositions et même laisser entendre que le dispositif évoqué en octobre, ne verrait sûrement pas le jour en 2022.

Sans tomber dans des dénonciations démagogiques, nous pouvons nous poser légitimement la question des priorités de notre collectivité en matière de dépenses de fonctionnement. Est-ce que l'action sociale des agents sera la variable d'ajustement budgétaire de notre collectivité ? Nous ne pouvons l'imaginer.

Pour conclure sur cette question, la défense du pouvoir d'achat est un souci permanent pour nos organisations. Actuellement toutes les dépenses et frais de la vie courante explosent.

Pouvoir négocier et donner du volume à nos titres restaurants participe au maintien du pouvoir d'achat de nos collègues. La Communauté d'agglomération Pays basque doit être proposante et montrer la voie sur ces questions liées à l'action sociale sur notre territoire.

En conclusion nous réaffirmons notre demande de voir acter au 1^{er} janvier 2022 et 2023 une augmentation de 1 €, afin de porter la valeur des titres à 8 € au 1^{er} janvier 2023.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour un échange que vous souhaiteriez avoir avec nos représentants.

Les organisations syndicales représentatives de la CAPB et du CIAS Pays Basque

CFDT – LAB - CGT

Copie Mme Renée Carrique,
Copie M. Jean-Marc Baranthol,
Copie M. Remy Bochard, DGS.